



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction de l'Urbanisme  
**Madame Bety Waknine**  
**Directrice Générale**  
Mont des Arts, 10-13  
**B - 1000 BRUXELLES**

Bruxelles, le 07/04/2023

N/Réf. : BXL22735\_706\_PU  
Gest. : MB/PJ  
NOVA : 04/PFD/1793055  
Corr: Philippe JELLI  
Julie NANNETTI

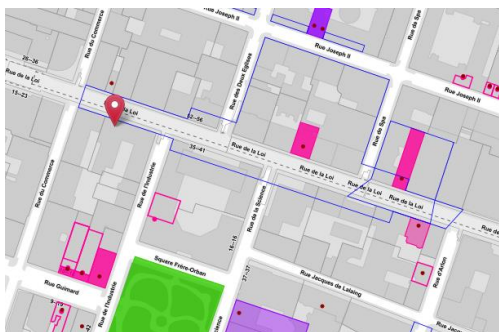
**BRUXELLES. Rue de la Loi 33, Rue de l'Industrie 48 / 50 / 52,  
Rue du Commerce 93 / 99 / 109 / 113**  
(= façade avant en ZP de l'Hôtel de maître néoclassique, rue de la  
Loi, 70)  
**PERMIS D'URBANISME : rénover lourdement un immeuble de  
bureaux, démolir et reconstruire une partie de bureaux et  
transformer une partie en commerces**

### Avis de la CRMS

Madame la Directrice Générale,

En réponse à votre courrier du 13/03/2023, reçu le 14/03/2023, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 29/03/2023, concernant la demande sous rubrique.

*La façade du bien est comprise dans la zone de protection d'un hôtel de maître néoclassique sis au n°70 rue de la Loi (AG 20/10/1994). Dans le même îlot que le bien se situent 3 maisons néoclassiques sises Rue Guimard n°14, 16 & 18 classées en totalité (n°18) ou partiellement n°14 & 16 (AG 20/07/1993). A l'arrière de l'îlot se situe le square Frère Orban, classé comme site (AR 04/10/1974).*



### Historique et description du bien

Le bâtiment a été construit en trois étapes : la partie centrale à trois travées, réalisée en 1939 par l'architecte Maxime Winders a été prolongée à l'identique dans la rue de l'Industrie en 1952 d'abord et dans la rue du Commerce ensuite, en 1960.



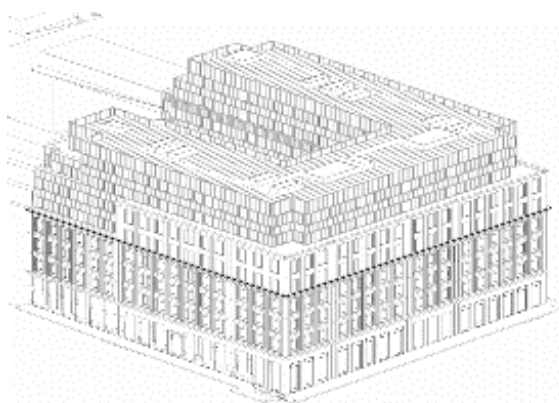
1/2

Vue du l'immeuble à l'angle Rue de la Loi/Rue de l'Industrie en 1953. Image tirée d dossier

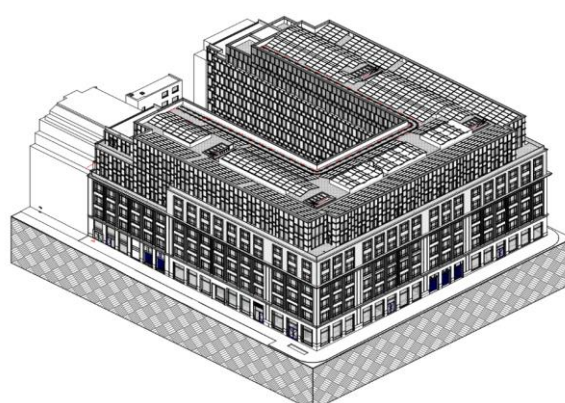
Vue du l'immeuble à l'angle Rue de la Loi/Rue de l'Industrie en 2020. ©Google Street View

### Analyse de la demande

La CRMS a déjà analysé une demande similaire lors de son assemblée du 15/12/2021. Le projet vise la rénovation de l'ensemble de l'immeuble, la démolition/reconstruction d'une partie sise rue du Commerce, la rehausse de deux niveaux en recul du bâti existant, le curetage de l'intérieur d'îlot, et l'élargissement des ailes en intérieur d'îlot. Les percements des rez-de-chaussée sont revus dans le sens d'une plus grande perméabilité visuelle et physique.



Axonométrie projetée. Version 2021  
Archives CRMS



Axonométrie projetée. Version 2023.  
Image tirée du dossier de demande

### Avis

Considérant que les interventions projetées n'ont pas d'impact sur l'hôtel néoclassique classé sis au n° 70 Rue de la Loi, ni sur les immeubles néoclassiques classés sis Rue Guimard et que les interventions ne sont pas visibles du Square Frère-Orban proche, la CRMS n'émet pas de remarques sur le projet et, pour le surplus, elle renvoie à l'avis qu'elle avait formulé précédemment :

[https://crms.brussels/sites/default/files/avis/683/BXL22735\\_683\\_PU\\_Loi\\_33\\_Infito.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/683/BXL22735_683_PU_Loi_33_Infito.pdf)



Vue sur les immeubles néoclassiques Rue Guimard depuis l'angle du Square Frère Orban. En bleu, l'immeuble sujet au projet. Image ©Google Street View, modifiée par CRMS

Veillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos sentiments distingués.

  
A. AUTENNE  
Secrétaire

  
C. FRISQUE  
Président

c.c. à : [pjelli@urban.brussels](mailto:pjelli@urban.brussels) ; [jnannetti@urban.brussels](mailto:jnannetti@urban.brussels) ; [lleirens@urban.brussels](mailto:lleirens@urban.brussels) ; [protection@urban.brussels](mailto:protection@urban.brussels) ; [avis.advies@urban.brussels](mailto:avis.advies@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [espacepublic@urban.brussels](mailto:espacepublic@urban.brussels) ; [opp.patrimoine@brucity.be](mailto:opp.patrimoine@brucity.be)